

4 Certificat d'autorisation

CONTACT

RAISON SOCIALE

ADRESSE

COURRIEL

WEB

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

Type d'entreprise : Propriétaire unique / Non constituée en société
 Corporation

DIRIGEANTS, ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

NOM

POSTE

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS, LES DOMAINES DE SPÉCIALISATION

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Selon paragraphe 11.6 des règlements administratifs de l'AIGNB un détenteur d'un certificat d'autorisation est tenu de détenir une police d'assurance les garantissant contre des réclamations résultant d'erreurs ou d'omissions de leur part.

Preuve d'assurance de responsabilité professionnelle DOIT ACCOMPAGNER ce formulaire de demande.

Modalités de paiement :

- Virement Interac - finances@apegnb.com

- Service bancaires en ligne personnalisés (bénéficiaire : AIGNB ou Assoc....)

Pour les demandes soumises après le 1er Octobre, les cotisations seront reportés à l'année civile suivante.

FRAIS D'APPLICATION

*	Frais d'évaluation (si le baccalauréat a été obtenu à l'extérieur du Canada)		
	Frais d'évaluation		157.50
		TVH 15% #108071838	23.63
			1 \$
1	Membre stagiaire		
	Frais d'application		100.00
	CBA - Évaluation basée sur les compétences (frais uniques)		50.00
		TVH 15% #108071838	22.50
	* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la renonciation de la cotisation sera reportée à l'année civile suivante.		172.50 \$
2	Membre/titulaire de permis (première demande d'obtention de l'agrément professionnel)		
	Frais d'application		315.00
	Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *		315.00
	Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique		40.00
		sub-total	670.00
		TVH 15% #108071838	100.50
	* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.		770.50 \$
3	Membre/titulaire de permis (inscrit auprès d'un autre organisme canadien de réglementation en génie ou en sciences de la Terre)		
	Frais d'application		157.50
	Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *		315.00
	Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique		40.00
		sub-total	512.50
		TVH 15% #108071838	76.88
	* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.		589.38 \$
Réadmission (veuillez communiquer avec l'Association pour plus d'informations)			
4	Certificat d'autorisation		
	Frais d'application		315.00
	Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *		393.75
		sub-total	708.75
		TVH 15% #108071838	106.31
		* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.	
FRAIS DIVERS			
	Inscription professionnel(le) double		
	Frais d'application		315.00
	Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique		40.00
		sub-total	355.00
		TVH 15% #108071838	53.25
			408.25 \$
	Frais d'examen		230.00
		TVH 15% #108071838	34.50
			264.50 \$